



## résiliation contrat orange suite à hausse de la TVA

Par verotanne, le 29/01/2011 à 16:44

je souhaiterai resillier mon contrat de téléphone mobile orange suite à la hausse de TVA est ce que celà est possible bien que je soit encore engager pour plusieurs mois . Quelle est la marche à suivre et est ce que c'est valable pour toutes les sortes de forfaits sans exeption. Merci de votre réponse.

Par Claralea, le 29/01/2011 à 22:09

Avez vous reçu un courrier de leur part vous informant de cette hausse ? Si oui, vous pouvez resilier votre abonnement à partir du 1er fevrier 2011, la loi qui oblige de passer la TVA a 19.5% est effectif le 1 fevrier 2011

[citation]**Voici le CUG de Orange qui parle de résiliation !**

**6.3.3. Résiliation du Contrat pour modification des conditions contractuelles par l'Opérateur**

**Dans les conditions de l'article 11 ci-après, le Client peut mettre fin à son Contrat à compter de la notification par l'Opérateur de la modification contractuelle et notamment de la hausse tarifaire et ce, pendant un délai de quatre (4) mois à compter de la prise d'effet de cette modification.** [/citation]

**L'article L.121-84 du code de la consommation(\*) exige, dans le cas d'une augmentation du prix pour un contrat en cours, d'en informer le consommateur au moins un mois avant l'entrée en vigueur de l'augmentation, et de lui donner l'information qu'il peut, tant qu'il n'a pas expressément accepté les nouvelles conditions, résilier le contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de quatre mois après l'entrée en vigueur de la modification (cf. infra)**

Par verotanne, le 30/01/2011 à 10:49

merci de votre réponse, j'ai envoyer une lettre recommandée avec AR il y a 15 jours environ,

leur disans que j'atais contre la hausse de mon forfait suite à la TVA et que je voulais résillier mon contrat, je n'ai pas eu de réponse à ce jour. Mon fils a fait la même chose , lui il a téléphoné pour savoir on lui a répondu qu'il n'avait pas le bon forfait est ce que ça ne marche pas sur tous , je pense qu'il a du recevoir une lettre aussi . Merci de votre réponse.

Par **Claralea**, le **30/01/2011** à **13:44**

Voyez avec ce lien si ça concerne le forfait de votre fils  
<http://assistance.orange.fr/hausse-de-la-tva-offres-mobile-1269.php>